

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1906)  
**Heft:** 63

**Vereinsnachrichten:** Election présidentielle

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Il est entendu — et nous savons à quel point le Conseil fédéral y tient — il est entendu que la Commission ne donnerait que des préavis, ses décisions pour être réalisées devraient obtenir l'approbation du Conseil, mais il devrait être entendu aussi qu'aucune décision concernant l'emploi des fonds dévolus à l'encouragement des Beaux-Arts ne pourrait être prise sans l'approbation et le préavis de la Commission. J'espère bien que nos hautes autorités fédérales ne verraien là rien de désobligeant. La présidence du Département de l'Intérieur n'échoit pas toujours à des hommes politiques que non seulement nous respectons comme nous respectons tous les magistrats, mais que nous aimons pour leur dévouement à l'art et aux artistes, comme l'honorable M. Ruchet. Il peut se faire que les hasards de la politique portent à ce Département des chefs avouant ingénument qu'ils n'y entendent rien et qui n'en prennent pas moins des décisions qui nous paraissent néfastes pour l'art, profondément malheureuses pour les artistes.

La Commission des cinq aurait donc une influence prépondérante. Son premier soin serait la réalisation d'économies. Voyez, avec le budget annuel de 100,000 francs, combien peu d'œuvres d'art sont acquises. Vous êtes-vous jamais demandé pourquoi?

N'est-il pas injuste pour les artistes que les fonds de la Commission aient été employés souvent pour des travaux qui ne devaient intéresser que le Département des travaux publics? N'est-il pas insensé qu'on immobilise souvent de fortes sommes en vue d'érections de monuments qui n'intéressent qu'un canton, qu'une localité — sans pouvoir d'ailleurs assurer *d'avance* que ce monument aura un intérêt vraiment artistique.

A qui fera-t-on croire que si une célébrité ou un événement d'intérêt local appelle le statuaire, on ne trouvera pas dans la région les fonds nécessaires? Le canton de Vaud a prouvé le contraire.

Messieurs et chers collègues, plus de subventions de ce genre, sauf dans les cas très rares où un monument intéresse la Confédération tout entière. Il n'y en aura pas une statue de moins et elles n'en seront peut-être que meilleures.

Autre notable économie: Il arrive souvent dans nos expositions fédérales qu'une des œuvres exposées intéresse particulièrement un musée cantonal. Si la subvention fédérale n'existe pas, le musée trouverait probablement le moyen d'acquérir cette œuvre. Eh bien, il devrait être entendu que la Commission fédérale pourrait participer dans une certaine mesure à l'acquisition de ces œuvres, comme la Confédération participe à la correction des cours d'eau. On achèterait ainsi bien plus d'œuvres d'art et l'on obligerait les cantons à avoir eux aussi un budget des Beaux-Arts. Si petit fût-il, tout le monde en profiterait et l'on arriverait peut-être à doubler la valeur d'achat de la subvention annuelle de 100,000 francs.

Sans doute d'autres économies seraient réalisables, mais occupons-nous un peu des initiatives que pourrait prendre

la Commission des cinq en vue de la préparation d'un avenir meilleur.

Aujourd'hui nous protégeons les „Jeunes“ — mais comment. Nous leur allouons généralement les moyens d'achever leurs études, d'aller à l'étranger ou de leur faciliter leurs débuts à l'étranger! Nous courons aussi au devant de découvertes certaines. La plupart des ces jeunes gens — je ne dis pas tous — en profitent pour s'expatrier; à moins d'être pourvus d'une puissante personnalité, ils sont perdus pour notre *art national*.

C'est au cœur de la Suisse que nous devrions leur donner les moyens de parfaire leur éducation artistique, c'est par des maîtres suisses — essentiellement entièrement suisses — qu'ils devraient recevoir la dernière impulsion: celle qui les lancerait définitivement dans le bon chemin. Qu'on ne voie pas dans ce que je suggère ici l'idée de la création d'une école des Beaux-Arts; non, mais en cherchant bien, la Commission des cinq trouverait le moyen de réaliser cette idée.

Savez-vous pourquoi, en matière d'art, notre Suisse a failli rester tellement en retard sur toutes les nations civilisées? C'est parce que, nulle part comme en Suisse, le public ne se croit apte à porter sur toutes choses de préemptoires jugements. Cela tient à notre éducation démocratique, où tout le monde se mêle de tout et critique tout.

Or, longtemps, le public a eu, en art, le culte de rendre photographe du *joli*; cela exclut le culte du *beau*, et c'est pourquoi on a condamné Böcklin avant qu'il ne fût imposé à la Suisse par l'étranger. C'est pourquoi on en condamne d'autres aujourd'hui.

Eh bien, la Commission des Beaux-Arts devrait s'ingénier à trouver le moyen de faire l'éducation du peuple; on influencerait légèrement notre public actuel par des conférences données dans nos expositions même ou à leur occasion; on influencerait considérablement l'avenir par l'enseignement dans l'école. L'école est aujourd'hui le grand creuset où se prépare le futur. Par les maîtres de dessins, par les instituteurs, ou par des critiques d'art qui feraient défiler au tableau noir l'image des grandes et belles œuvres d'art du monde entier, accompagnée de commentaires à la portée de tous, on affinera le goût des masses; on préparera pour l'avenir la communion étroite et nécessaire du peuple et de l'artiste au grand profit de l'art.

Voilà, Messieurs et chers collègues, en raccourci d'œuvre à accomplir par la nouvelle Commission fédérale des Beaux-Arts que nous rêvons.

M. Reymond.

### Election présidentielle.

Nous expédions en même temps que ce numéro les bulletins de vote pour l'élection du nouveau président. — Prière aux membres de renvoyer leur vote jusqu'au 30 cour. aux présidents de leur section, qui les enverront jusqu'au 5 Décembre au plus tard, au secrétaire central, M. E. Boss à Münsingen (canton de Berne).